Les députés pourront louer un appartement aux frais de l'Assemblée, nos députés coûtent-ils trop cher ?

14/12/2017 à 17h54



Une députée LREM se plaint d'être obligée de manger des pâtes au motif qu'elle n'est pas assez payée. L'impact de sa déclaration ne s'est pas fait attendre, à l'heure où 95% des salariés français gagnent moins de 5.000 euros net par mois. Il faut savoir que les députés gagnent en moyenne 7.210 euros brut par mois. S'y ajoutent une indemnité forfaitaire pour les frais de mandat évaluée à 5.373 euros net par mois, ainsi que d'autres avantages en nature.

Cette mesure, applicable au 1er janvier prochain, répond à un problème de logement des députés mais sera aussi moins coûteuse pour l'Assemblée que le système actuel.

A partir du 1er janvier 2018, les députés auront la possibilité de « louer un logement dont le loyer sera pris en charge par le budget de l'Assemblée nationale à hauteur de 1 200 € par mois ». C'est le journal L'Opinion qui révèle cette

mesure destinée à répondre au nombre de couchages insuffisant à l'Assemblée. Ils ne sont que 250 élus à disposer d'un bureau avec couchage, une cinquantaine a accès à la résidence du Palais Bourbon, mais près de 200 députés non franciliens n'ont que la solution de l'hôtel.
Selon le député LREM Florian Bachelier, premier questeur, à l'origine de cette proposition, ce dispositif a un autre mérite : elle fera faire des économies à l'Assemblée. Car ceux qui dormaient à l'hôtel pouvaient se faire rembourser la nuitée dans la limite de 200 €. Pour chacun d'eux, le budget hôtel est de 3 200 € mensuels.
Désormais donc, les députés qui le souhaitent pourront louer des pied-à-terre. Si le prix de la location dépasse les 1 200 €, l'excédent pourra être remboursé au titre de l'indemnité représentative de frais de mandat, la fameuse IRFM.

Le Parisien

Merci à **eric**